

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 27 MAI 2021**  
**Procès-verbal n° 05-2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - FALCOZ Corine (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck) - GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - BAILLY Béatrice (donne procuration à MAGNIN Carine) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 29 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Christian GRANGE est désigné secrétaire de séance.

**1 - Déploiement d'installations de communications électroniques : convention tripartite Commune de Valloire - Sem Valloire- Free Mobile**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec Free Mobile et la Sem Valloire et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**2 - Festival escalade - highline 2021 : convention afférente**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention relative à l'organisation du festival escalade – highline de Valloire 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**3 - Organisation du temps de travail des agents**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le dispositif portant définition, durée et organisation du temps de travail des agents. La délibération du 6 août 2002 est abrogée.

**4 - Modalités d'application du temps partiel (agents titulaires, stagiaires et non titulaires)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités exposées et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

## 5 - Instauration de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer la journée de solidarité selon les modalités proposées et que sauf décision expresse de l'assemblée délibérante prise après nouvel avis du comité technique, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

## 6 - Règlement intérieur du personnel communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement intérieur applicable au personnel communal.

## 7 - Budget principal 2021 : décision modificative budgétaire n°3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative budgétaire n°3 du budget principal, telle que présentée ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2031-260 : SCHEMA DIRECTEUR DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2138-242 : PATINOIRE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

## 8 - Délégation de service public remontées mécaniques, domaine skiable, activités et équipements touristiques : compte-rendu annuel au concédant 2019-2020

Affaire reportée.

## 9 - Organisation du 50ème anniversaire du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) de Savoie : subvention à l'association secours en montagne de Haute-Tarentaise

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de cinq cent euros à l'association « secours en montagne de Haute-Tarentaise » à titre de participation à l'organisation du 50ème anniversaire du PGHM de Savoie programmé le 4 septembre 2021.

## 10 - Mise au point d'un système de surveillance pour la protection contre le risque de laves torrentielles associées au glissement de terrain de Beaujournal sur le Rieu Benoît- plan de financement afférent

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de financement relatif à la mise au point d'un système de surveillance pour la protection contre le risque de laves torrentielles associées au glissement de terrain de

Beaujournal sur le Rieu Benoît et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire communale.

**11 - Appel à projets eau du département de la Savoie – schéma directeur de l'alimentation en eau potable - travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable : demande de subvention**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De réaliser la mise à jour du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ainsi que les travaux de renforcement du réseau d'adduction d'eau potable induits par ledit schéma directeur.
- De solliciter dans le cadre de l'appel à projets eau du département de la Savoie, une subvention la plus élevée possible et l'autorisation d'engagement anticipé de cette affaire communale, étude et travaux compris, avant toute notification de la subvention sollicitée,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire communale.

**12 - Convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image avec Lucie Silvestre pour la saison 2020-2021**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image à conclure avec Lucie Silvestre pour la saison d'hiver 2020-2021, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**13 - Marché public de déneigement programme 2021-2025 – autorisation de signature du marché**

Affaire reportée.

**14 - Accord cadre pour l'entretien et des petits travaux neufs des voiries et réseaux divers programme 2021-2024 : autorisation de signature du marché**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de l'accord cadre à procédure adaptée travaux d'entretien et de petits travaux neufs de la voirie et des réseaux divers, programme 2021-2024, attribué par la commission d'appel d'offres ainsi qu'il suit :
  - Lot 1 : entreprise Colas Rhône Alpes Auvergne, 1 rue Pré Martin ZA du Pré de Pâques – 73870 SAINT JULIEN MONTDENIS
  - Lot 2 : entreprise CGM, 1 rue du Temple – 73140 SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE
  - Lot 3 : entreprise CGM, 1 rue du Temple – 73140 SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE
  - Lot 4 : entreprise Proximark, 25 rue du Tremblay – 38130 ECHIROLLES.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces divers marchés publics de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 27 mai 2021 à 22h15.

Le secrétaire de séance,  
Christian GRANGE.



Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEUX

